

**MADAGASCAR PARTICIPE AU TRAITE SUR L'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES
RATSIMBAZAFY Jean Bruno**

Madagascar, par le biais du Comité Technique National de Surveillance des Essais Nucléaires (CTNSEN) et dans le cadre du Traité sur l'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICE) est un Etat partie du Système International de Surveillance (SIS).

Le Comité Technique National de Surveillance des Essais Nucléaires (CTNSEN) est créé par arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur n°5983/99 en date du 21 juin 1999, il comprend l'Institut et Observatoire de Géophysique d'Antananarivo (IOGA), pour la mise en œuvre de la surveillance par infra-sons et sismologie et l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN), pour la surveillance par radiométrie. La présidence du CTNSEN se fait par rotation de l'IOGA et de l'INSTN tous les deux ans. Le Comité est présidé par le Directeur Général de l'INSTN de juin 1999 à juin 2001 (arrêté n° 5985/99 en date du 21 juin 1999 du Ministre de l'Enseignement Supérieur).

Une des fonctions du SIS consiste en la surveillance des infrasons, des séismes, des radionucléides et des ondes hydroacoustiques. Toutes les installations mises en place pour la surveillance sont la propriété des Etats qui en

sont les hôtes ou en assument la responsabilité d'une autre manière. Les stations fournissent des données au Centre International de Données (CID) dont le siège est à Vienne, Autriche.

Madagascar fera partie du réseau mondial de 60 stations de détection par infrasons et du réseau sismique auxiliaire composé de 120 stations. La station malgache est codée pour les infrasons par IS33, et pour les séismes par AS61.

Chaque Etat partie a le droit de participer à l'échange international de données et d'avoir accès à toutes les données mises à la disposition du Centre International de Données. Chaque Etat partie coopère avec le Centre International de Données par l'entremise de son autorité nationale.

Le Centre International de Données reçoit, collecte, traite, analyse et archive les données provenant des installations du SIS, y compris les résultats des analyses effectuées dans les laboratoires homologués, il rend également compte des données et résultats.